



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

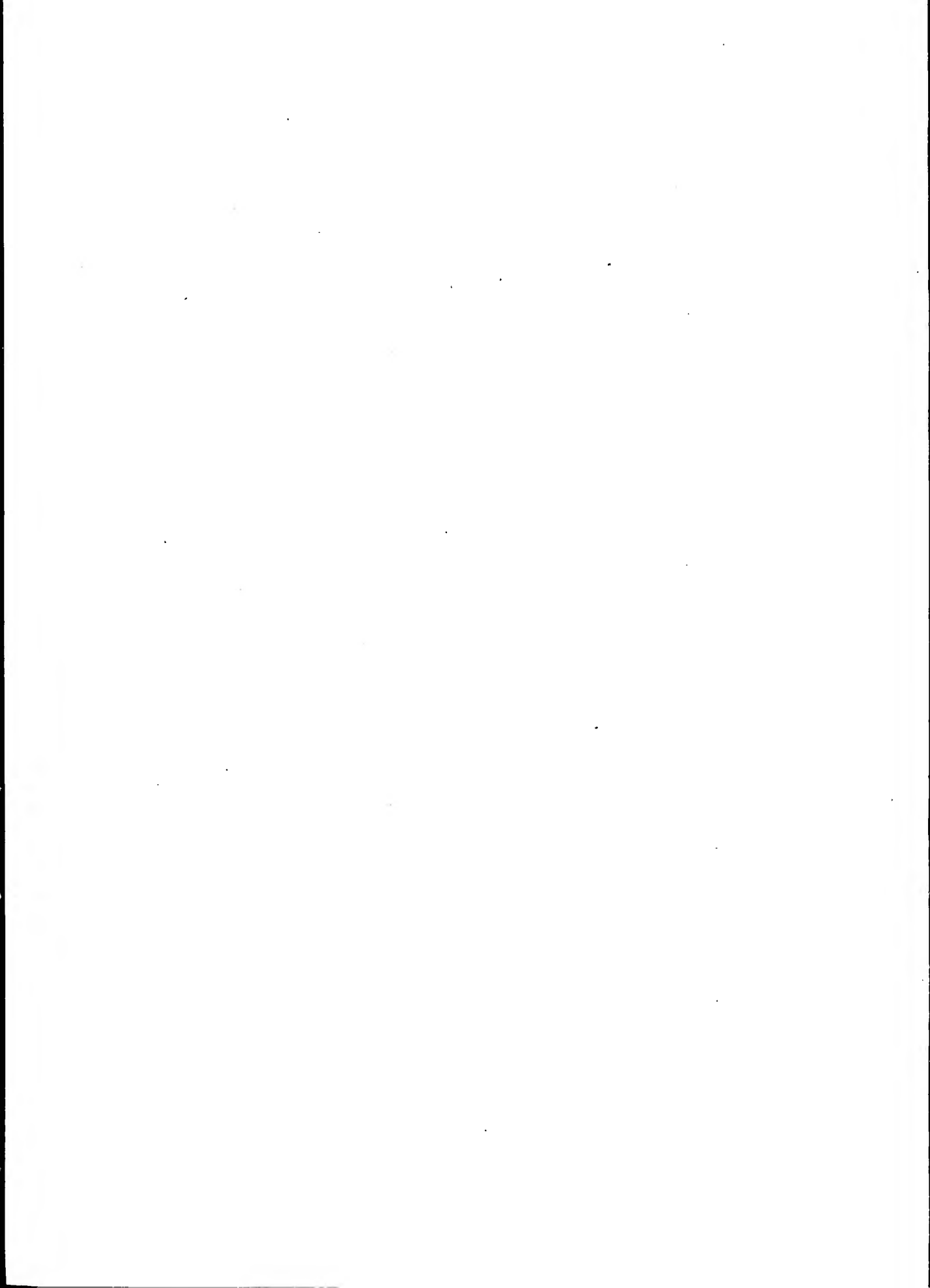
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

QUESTIONS ÉCRITES

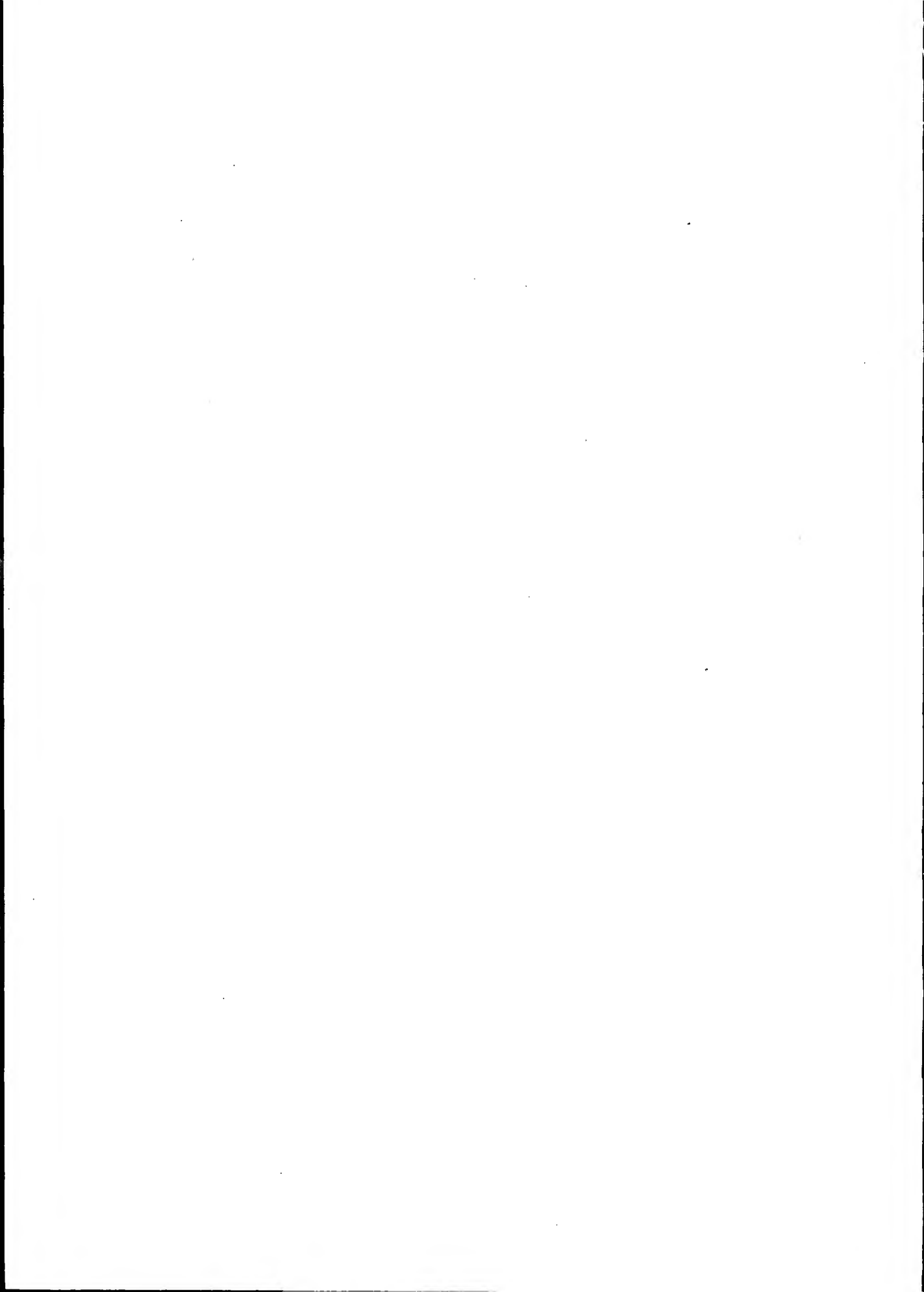
REMISES A LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



SOMMAIRE

Questions écrites (du n° 80887 au n° 80900 inclus)

Premier ministre.....	1145
Affaires sociales et emploi.....	1145
Agriculture.....	1145
Culture et communication.....	1145
Economie, finances et privatisation.....	1145
Education nationale.....	1146
Intérieur.....	1146



QUESTIONS ÉCRITES

PREMIER MINISTRE

Gouvernement (structures gouvernementales)

80894. - 31 mars 1986. - **M. Maurice Adevah-Pouf** s'inquiète auprès de **M. le Premier ministre** de l'absence dans son Gouvernement de ministère du commerce et de l'artisanat. Ainsi l'une des composantes économiques majeures de la nation n'a plus d'interlocuteur. Cela apparaît très dommageable alors que les artisans et les commerçants viennent de faire l'objet de sollicitations multiples et que leur situation mérite que soit poursuivie un politique spécifique avec des moyens spécifiques. Il lui demande donc de bien vouloir corriger cette situation.

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI

Professions et activités paramédicales (biologie)

80900. - 31 mars 1986. - **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** quelles mesures elle compte prendre pour répondre aux préoccupations des biologistes sur les points suivants : 1° le maintien de l'efficacité et de la signification originelle des contrôles de qualité effectués par le laboratoire national de la santé en les préservant de toute dérive répressive ; 2° l'évolution souhaitable des règlements sur la définition du personnel, les contraintes de productivité et les notions de compétence et de propriété ; 3° l'adaptation de la nomenclature à l'évolution du prix des réactifs de plus en plus coûteux, assortie d'une aide à l'investissement plus efficace, comme par exemple la récupération de la T.V.A. sur le matériel la première année ; 4° la possibilité de favoriser le regroupement des petits laboratoires sous des formes nouvelles à inventer ; 5° pour l'avenir la garantie que le pouvoir de décision appartiendra à ceux qui savent et à ceux qui paient, que la liberté professionnelle sera respectée dans un cadre conventionnel ou réglementaire, que les privilèges entre les biologistes seront abolis et qu'en milieu hospitalier les biologistes auront enfin les moyens de promouvoir une biologie de qualité.

AGRICULTURE

Fruits et légumes (aides et prêts)

80893. - 31 mars 1986. - **M. Philippe Mestre** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le financement des programmes de rénovation des vergers qui avaient été mis en place dans le cadre de la politique d'adaptation de la production arboricole définie par la circulaire du ministère de l'agriculture du 12 décembre 1977. Le programme 1985-1986 de rénovation des vergers se trouve actuellement dans une impasse, en particulier pour les régions Centre et Pays de la Loire. En effet, compte tenu d'un accroissement des demandes de subventions imputable à l'insertion du pommier dans le programme de rénovation et d'un dépassement des crédits au titre de la campagne 1984-1985 amputant l'enveloppe de la campagne 1985-1986, seuls pourront être financés les programmes qui ont fait l'objet d'un contrat particulier dans le cadre du plan entre l'Etat et la région établi au début de la décentralisation. Ainsi, 41 p. 100 seulement du programme pourra être réalisé. Les régions Centre et Pays de la Loire, dont l'action de rénovation des vergers a été très peu contractualisée, se verront contraintes à un arrêt brutal de leur programme de rénovation. Il lui demande par conséquent s'il n'envisage pas de procéder d'urgence à un réexamen du financement de ces programmes, compte tenu du fait que le val de Loire est le premier producteur de pommes des régions françaises, et que la production de pommes constitue pour le secteur des fruits et légumes un facteur d'entraînement incomparable et un atout économique important pour l'emploi et pour l'exportation.

CULTURE ET COMMUNICATION

Edition, imprimerie et presse (journaux et périodiques)

80897. - 31 mars 1986. - **M. Maurice Ligot** attire l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur les graves dangers que font courir à la presse écrite les conditions dans lesquelles se poursuit l'opération de privatisation de la télévision qu'il appelle par ailleurs de ses vœux. Les ressources publicitaires, d'une part, assurent une part importante de l'équilibre des entreprises de presse écrite. Une baisse de 10 p. 100 de ces ressources aboutirait, selon une étude de la Fédération nationale de la presse française, à la disparition de 50 p. 100 au moins des entreprises de la presse française. Or les cahiers des charges concédés aux chaînes privées ne font aucune référence à des restrictions en matière publicitaire. Il lui demande donc s'il verrait un inconvénient à ce que la publicité à la télévision soit limitée à 10 p. 100 du temps d'émission. Par ailleurs, afin de faciliter la participation d'entreprises de presse écrite à la mise en œuvre des nouvelles chaînes privées, et de manière générale pour favoriser l'extension de leur activité à d'autres formes de communication, il serait souhaitable de prévoir des possibilités de déductions fiscales pour les entreprises de presse effectuant des investissements dans divers médias. Il souhaite savoir s'il entend prendre des dispositions dans ce sens.

Crimes, délits et contraventions (vols)

80898. - 31 mars 1986. - Constatant, depuis quelques années, l'augmentation très substantielle des vols d'objets uniques et de pièces rares dans les musées, **M. Jean-Paul Fuchs** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** quelles mesures il compte prendre pour enrayer une telle tendance dont les conséquences sont malheureusement irréparables pour notre patrimoine national.

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

Impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux)

80888. - 31 mars 1986. - **M. Edmond Alphandéry** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur le libellé de l'article 371 L de l'annexe II du code général des impôts. Les centres de gestion ou associations agréés doivent adresser à leurs adhérents une attestation indiquant le chiffre d'affaires réalisé pour qu'ils puissent bénéficier d'un abattement de 20 ou 10 p. 100 sur le bénéfice net imposable. Or le chiffre d'affaires n'est plus depuis 1983 pris en considération pour déterminer si un adhérent peut ou non bénéficier de l'abattement. Il lui demande si la mention du chiffre d'affaires sur l'attestation délivrée par les centres de gestion ou associations agréés ne pourrait pas être supprimée.

Impôt sur le revenu (bénéfices non commerciaux)

80889. - 31 mars 1986. - **M. Edmond Alphandéry** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur la présentation du formulaire 2035 AS que les contribuables groupés en sociétés civiles professionnelles doivent joindre à la déclaration 2035. Sur ce formulaire il n'est pas prévu d'emplacement pour mentionner le bénéfice net personnel de chaque associé. Or l'abattement fiscal réservé aux adhérents d'associations de gestion agréées doit être calculé à partir du bénéfice net personnel et non pas à partir de la part de chaque associé dans le bénéfice global de la société civile, avant déduction des frais personnels. Il lui demande s'il ne serait pas possible de modifier la feuille déclarative 2035 AS en ce sens.

Logement (amélioration de l'habitat)

80890. - 31 mars 1986. - **M. Edmond Alphandéry** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur les conditions dans lesquelles le reliquat des prélèvements sur les loyers versés au Fonds national de l'amélioration de l'habitat, avant sa suppression en 1972, vient d'être reversé au Trésor public. Un décret publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1985 vient en effet d'abroger l'article R. 321-17 du code de la construction et de l'urbanisme. Cet article stipulait qu'une convention entre le Crédit foncier de France et l'Etat détermine les modalités de liquidation du Fonds national d'amélioration de l'habitat et du transfert de son actif à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. En fait, le reliquat de l'actif du F.N.A.H., soit 400 à 500 millions de francs, était déposé sur un compte ouvert dans les écritures du Crédit foncier de France. L'abrogation de l'article précité entraîne le reversement au Trésor de fonds collectés par les propriétaires et les locataires. Il lui demande si cette opération financière est régulière au regard des engagements souscrits dans le passé par l'Etat et au regard des dispositions législatives applicables en matière budgétaire.

Tabacs et allumettes (Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes : Maine-et-Loire)

80891. - 31 mars 1986. - **M. Edmond Alphandéry** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur les conséquences qui résulteraient de la fermeture du centre expérimental de traitement des tabacs en feuilles de Saumur de la S.E.I.T.A. La suppression projetée de soixante emplois ne manquerait pas d'affecter gravement une région déjà fortement touchée par le chômage. Pourtant, le centre de Saumur est le seul capable de traiter les tabacs clairs et la modernisation de l'outil de production semble rationnelle sur le plan économique et ne nécessite pas de gros investissements. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider et inciter la S.E.I.T.A. à maintenir ce centre en exploitation.

Fruits et légumes (aides et prêts)

80892. - 31 mars 1986. - **M. Philippe Mestre** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur le financement des programmes de rénovation des vergers qui avaient été mis en place dans le cadre de la politique d'adaptation de la production arboricole définie par la circulaire du ministère de l'agriculture du 12 décembre 1977. Le programme 1985-1986 de rénovation des vergers se trouve actuellement dans une impasse, en particulier pour les régions Centre et Pays de la Loire. En effet, compte tenu d'un accroissement des demandes de subventions imputable à l'insertion du pommier dans le programme de rénovation et d'un dépassement des crédits au titre de la campagne 1984-1985 amputant l'enveloppe de la campagne 1985-1986, seuls pourront être financés les programmes qui ont fait l'objet d'un contrat particulier dans le cadre du plan entre l'Etat et la région établi au début de la décentralisation. Ainsi, 41 p. 100 seulement du programme pourra être réalisé. Les régions Centre et Pays de la Loire, dont l'action de rénovation des vergers a été très peu contractualisée, se verront contraintes à un arrêt brutal de leur programme de rénovation. Il lui demande par conséquent s'il n'envisage pas de procéder d'urgence à un réexamen du financement de ces programmes, compte tenu du fait que le val de Loire est le premier producteur de pommes des régions françaises, et que la production de pommes constitue pour le secteur des fruits et légumes un facteur d'entraînement incomparable et un atout économique important pour l'emploi et pour l'exportation.

Impôts et taxes (politique fiscale)

80896. - 31 mars 1986. - **M. Maurice Ligot** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur le problème que pose l'exonération d'impôt et de taxe professionnelle d'une société exerçant une

activité industrielle nouvelle. En effet, aucun texte ne prévoit explicitement la situation d'une société incluant dans son fonctionnement une activité existant antérieurement et régie, par exemple, par un contrat de location-gérance. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si une telle société peut prétendre à cette exonération et, dans le cas contraire s'il entend prendre des mesures dans ce sens pour favoriser le développement économique.

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement secondaire (éducation surveillée)

80887. - 31 mars 1986. - **M. Gilbert Methieu** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des établissements régionaux d'enseignement adapté (E.R.E.A.). Le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement a transformé les écoles nationales de perfectionnement en établissements régionaux d'enseignement adapté, établissements d'éducation spéciale du second degré rattachés, comme les lycées, aux régions. Néanmoins, six mois après la publication de ce décret, les textes permettant l'application des nouvelles dispositions réglementaires (définition des formations assurées, création des emplois d'adjoint au chef d'établissement, conditions de mise en place des conseils de classe et de professeurs) ne sont toujours pas parus. L'administration gère donc le plus souvent les E.R.E.A. selon les habitudes anciennes sans tenir compte de l'esprit novateur du décret du 30 août 1985 : le risque est grand de voir paralysé de ce fait la nécessaire évolution de ces structures dont l'utilité, pour assurer la prise en charge des adolescents en grandes difficultés, est indéfectible. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que le décret du 30 août 1985 reçoive sa pleine application par les services centraux et extérieurs de l'administration de l'éducation nationale.

INTÉRIEUR

Communes (finances locales)

80895. - 31 mars 1986. - **M. Charles Millon** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les difficultés créées pour les communes, dans l'élaboration de leurs budgets primitifs, par la communication tardive des états de recettes fiscales, et notamment de l'évolution des bases d'imposition. Celles-ci ont, aux termes de la loi du 2 mars 1982, obligation de voter leurs budgets au 31 mars au plus tard. Elles ne reçoivent la totalité des éléments de calcul que dans le courant du mois de janvier, voire de février, ce qui réduit considérablement leur marge de manœuvre. Compte tenu d'une part de la liberté de gestion induite par la décentralisation d'autre part de la nécessité de revenir, autant que faire se peut, à la notion d'annualité budgétaire, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire accélérer la transmission aux municipalités et à leurs regroupements des éléments de fiscalité indispensables à l'élaboration de leurs budgets primitifs à compter du 1^{er} janvier de l'année intéressée.

Electons et référendums (réglementation)

80899. - 31 mars 1986. - **M. Gilbert Gentier** demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il ne pourrait pas demander à travers les circulaires relatives à l'organisation des consultations électorales que, par courtoisie, toutes les femmes soient appelées madame afin d'éviter d'évoquer la situation matrimoniale des personnes d'un certain âge ou qui, sans être mariées, ont des enfants.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone..... TÉLEX..... Renseignements : 45-75-62-31 Administration : 45-75-61-39 201176 F DIRJO - PARIS
Codes	Titres	Francs	Francs	
	Assemblée nationale :	Francs	Francs	
	Débats :	-	-	
03	Compte rendu.....	105	805	
33	Questions.....	105	525	
83	Table compte rendu.....	50	82	
93	Table questions.....	50	90	
	Documents :			
07	Série ordinaire.....	654	1 503	
27	Série budgétaire.....	198	293	
	Sénat :			
	Débats :			
05	Compte rendu.....	96	506	
35	Questions.....	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	
95	Table questions.....	30	49	
09	Documents.....	654	1 489	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination				

Prix du numéro hebdomadaire : **2,80 F**

